

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

IDENTIFICATION	
COMMUNE.S	Beuxes, Sammarçolles
NOM DE L'ECOLE / DU RPI	RPI Beuxes Sammarçolles
DATE DE LA REUNION	12 mars 2024

PARTICIPANTS

☑ : présent ou présente EXC : excusé ou excusée

Représentants, représentantes des parents d'élèves	Education nationale	Collectivités	Autres participants
Titulaires Mme CLÉMENT ☑ Mme BONTEMPS ☑ Mme SARDIN ☑ Suppléantes Mme DURANTON Mme KESTEMAN ☑	Président ou présidente Mme LAPOUGE ☑ Enseignants, enseignantes Mme MASSON ☑ M. DESVAUX ☑ IEN Mme JUSSAUME, Exc	Mairie de Sammarçolles Mme BERTON, maire ☑ Mme CASSEGRAIN, adjointe ☑ Mairie de Beuxes M. MONERRIS, maire ☑ Mme FLEURIAU, Adjointe ☑ CCPL Mme BAUD Exc	Invité ou invitée (en fonction de l'OJ)

Pour introduction, la présidente nomme une secrétaire de séance : Mme Masson.

ORDRE DU JOUR

- 1) Point de situation sur l'école
- 2) Les projets des différentes écoles
- 3) Hygiène et sécurité
- 4) Les travaux dans les écoles

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ECOLE

Validation du dernier conseil d'école

2. REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTE DE LA LAÏCITE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

3. ACTIONS PEDAGOGIQUES CONCOURANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ECOLE

Projets des écoles :

Les projets terminés, les bilans :

Ecole et cinéma

Beuxes et Sammarçolles : « Le magicien d'Oz » le 18 janvier.

Sammarçolles : première sortie pour la classe des PS-MS : annulée le 02/02 en raison de la grève.

Spectacle culture en Herbe

Beuxes : mardi 23 janvier « Pardon » : les enfants ont apprécié la danse contemporaine.

Piscine :

Sammarçolles : du 07/11/2023 au 18/12/2023 Bilan très positif. Très apprécié d'avoir 2 MNS pour une classe. Bon investissement des parents et des progrès notables pour les enfants.

Cycle athlétisme

Beuxes : du 21 novembre au 23 janvier. Activité mise en place par le comité départemental de Poitiers. Très bien. Mme Masson remercie la mairie pour le prêt de la salle des fêtes.

Lien mairie - école / devoir de mémoire

Beuxes : Participation à la commémoration en hommage aux victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie le 5 décembre. Les enfants ont chanté la Marseillaise.

Les projets en cours ou à venir :

Ecole et cinéma

Sammarçolles : 28 mars « Duo de choc », une série de courts métrages pour les 2 classes

30 mai « jour de fête » pour les GS CP CE1.

Semaine du court métrage en mars :

Les deux écoles se sont inscrites. Les films sont visionnés en classe et un travail pédagogique s'en suit.

A l'école de Sammarçolles, une projection est prévue la semaine de la Fête du court métrage le mardi 26 mars : portes ouvertes à partir de 17h30 avec goûter proposé par la mairie + jus de pomme par l'ADASC. La séance est ouverte aux familles de l'école. Sur le thème du sport.

Cinéma pour la solidarité et la tolérance

Beuxes : vendredi 22 mars. Le film est : « Linda veut du poulet ! »

Festival du livre

Beuxes : Le projet a commencé le 21 décembre et il se poursuivra jusqu'au 5 avril. Un point presse est prévu le 5 avril à 15h. Olivier Lhôte intervient chaque semaine dans la classe et travaille avec les élèves sur l'écriture d'une bande dessinée (scénario et dessins).

Piscine : *Beuxes* : du 4 avril au 23 mai tous les lundis après-midis de 14 h 30 à 16 h 15 et les jeudis matins

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

de 9 h 30 à 11 h 15.

Cycle rugby

Sammarçolles : La classe de GS-CP-CE1 réalisera un cycle rugby du jeudi 7 mars au 11 avril = 6 séances avec tournoi à la fin. Cycle rugby en co-intervention avec le club de rugby de Loudun, deux intervenants. Pendant la semaine des jeux olympiques et paralympiques, la classe des PS-MS bénéficiera d'une séance de découverte organisée avec le club de Loudun.

Prévention routière

Sammarçolles : Les 2 classes feront cette activité au mois de mai. Le kit prévention de MAIF a été réservé : utilisation du vélo et découverte des premières règles de sécurité routière, sur le parking devant l'école avec prêt de barrière de sécurité par la commune. Les vélos seront gardés dans le garage pour les familles des GS-CP-CE1 qui le souhaitent, des vélos seront prêtés pour les plus petits.

La semaine de la maternelle

Sammarçolles : du 8 au 13 avril. Thème en lien cette année avec les jeux Olympiques « Amitié, Respect, Excellence ». M. Desvaux proposera des temps d'ouverture aux familles qui souhaitent venir découvrir l'école maternelle et ses objectifs.

Course d'orientation

Beuxes : demande de devis au domaine de Roiffé pour le mois de juin.

Le projet est de faire une course d'orientation le matin et un atelier l'après-midi. Le domaine de Roiffé propose une initiation au golf pour 135 €.

Le transport serait assuré gratuitement par la CCPL.

Energie Tour de la Sorégies

Beuxes : de nouvelles dates d'interventions sur les économies d'énergie ont été proposées par la Soregies. En attente de réponse.

Inauguration du chêne

Sammarçolles : un chêne a été donné à la mairie de Sammarçolles par le Syndicat énergie Vienne. La mairie a souhaité le planter dans le pré de l'école pour le faire vivre avec les enfants. Tout un travail autour du cycle de la vie du chêne et du symbole qu'il représente sera fait en classe. Une soirée d'inauguration est prévue le 28 mai, les portes seront ouvertes aux familles avec une restitution des activités menées, le baptême de l'arbre et une rencontre famille – mairie – école.

Lien école – Collège

Une journée d'intégration au collège est prévue le jeudi 21 mars de 8 h 30 à 16 h 00 pour les CM2 de Beuxes.

Les enfants devront s'y rendre par leurs propres moyens et seront pris en charge par l'équipe du collège et des parents volontaires car Mme Masson ne pourra pas les accompagner, faute de remplaçant disponible.

Le repas s'effectuera au self du collège.

Journée RPI : le jeudi 27 juin

Demande de subvention faite auprès du département pour le spectacle BiduBulle et Cazamille de la Compagnie Des Sans lacets.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Le montant de la prestation est de 958 €. L'ADASC devrait percevoir 630 €.

On redemande à la CCPL la possibilité d'accès au car pour les enfants qui n'ont pas de cartes.

La mairie de Beuxes rappelle que le prêt de la salle n'est pas certain à cette date car elle attend une expertise concernant des fissures constatées sur les murs.

Il est demandé par précaution à la mairie de Sammarçolles de réserver leur salle pour ce jeudi 27 juin.

La compagnie des Sans Lacets va être contactée pour savoir si le spectacle peut être joué en extérieur.

Fête des écoles : le vendredi 28 juin, en soirée à Beuxes.

Classe transplantée pour l'école de Beuxes

La classe de CE2-CM1-CM2 partira du 27 au 31 mai au Mont St Michel et à St Malo avec la classe de CM1-CM2 de l'école de Vézières.

L'ADASC prend en charge financièrement le projet. Le coût total est de 8 868 €.

Il est demandé aux familles 100 € par enfant. Un tarif dégressif est mis en place pour les fratries (2 dans l'école). Le paiement s'effectue en plusieurs mensualités.

Des demandes d'aide auprès des PEP, JPA et du rectorat (subvention) ont été envoyées.

Une réunion d'information aura lieu le mardi 2 avril à 18 h 00 à Beuxes.

Remarques de parent, relayée par les parents élus :

1) un manque « d'engagement » pour Noël de l'équipe enseignante de Sammarçolles, pas de cadeau pour les enfants.

Rappel de la directrice que l'école ne se substitue pas à la famille, que ce n'est pas une fête en lien avec les programmes d'enseignement et que l'école n'a pas à offrir des cadeaux aux enfants. Certaines années, Noël est l'occasion d'acheter des jeux récréatifs ou pédagogiques pour l'école et non pour les enfants. Cette année, la priorité est ailleurs, d'autres projets sont menés avec des investissements différents comme détaillés plus haut.

2) l'arrêt d'échanges pour les activités des petits et des moyens sections par le biais de photos .

Rappel de la directrice que le support pédagogique est au libre choix de chaque enseignant. Des outils de communication sur le suivi des apprentissages sont mis en place dans chaque classe et des rendez-vous sont possibles.

4. RESSOURCES HUMAINES DE L'ECOLE

Les effectifs actuels :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
7	12	5	8	12	9	3	10
19		25			22		
44							

Total : 66 enfants

2 arrivées à la rentrée de mars, un élève en CE1 et un en CM1, une fratrie.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

TPS : 2 familles s'étaient fait connaître auprès de la mairie pour une intention de demande de scolarisation TPS au mois de janvier. Aucune de ces familles ne s'est depuis manifestée auprès de l'école.

Les prévisions d'effectifs à la rentrée 2024 :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
5 (Sammarçolles) + 2 (Beuxes dont 1 fratrie) + 2 (fratries de Basses) + 2 (Messemé) = 11	7	12	5	8	12	9	3
43					24		

L'équipe pédagogique de Sammarçolles :

Depuis la rentrée de janvier, Mme Gamelon, AESH intervient 3 heures de plus le jeudi matin, et M. Watrin, enseignant remplaçant, enseigne en co-intervention les mardis et vendredis matins dans la classe de Mme Lapouge.

Mme Guihur a pris ses fonctions en tant qu'ATSEM dans la classe de M. Desvaux le lundi 4 mars en filage avec Mme Turmeau sur la journée. L'équipe remercie l'investissement de Mme Turmeau sur le premier semestre scolaire.

Remarque de parents : ils ont été déçus de ne pas avoir été prévenus du départ de Mme Turmeau. Mme Lapouge rappelle que cette information a été donnée à la réunion de rentrée et au premier conseil d'école.

Elèves à besoins particuliers

RASED : prise en charge d'une groupe de 3 élèves le mardi après-midi à Crué.

Transport scolaire

Un arrêt à Estrepied a été créé.

Enquête AT86

Une plaquette d'informations sur le RPI va être diffusée dans les deux communes afin de mieux faire connaître les écoles et leur fonctionnement.

Sammarçolles : dans les boîtes des nouveaux parents potentiels. L'information a été publiée sur la page Facebook de la mairie.

Beuxes : dans toutes les boîtes aux lettres.

Questions de parents relayées par les parents élus :

1) Service minimum d'accueil : Demande d'une meilleure communication pour l'organisation du SMA lors des jours de grève. Les familles n'ont pas été prévenues de son organisation le 2 février dernier alors que les 2 enseignants étaient grévistes. Rappel du cadre légal par Mme Lapouge : c'est à la mairie de prévenir de la mise en place de ce service puisqu'elle en a la responsabilité. Une solution sera réfléchie pour améliorer ce point.

M. Monneris indique aux parents élus qu'il est possible de faire appel à des parents d'élèves volontaires pour encadrer les enfants les jours de grève des enseignants. Cette liste de parents, une fois constituée, est transmise à l'autorité académique qui vérifie que les personnes ne figurent pas dans le fichier

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

judiciaire national des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes. Il convient de préciser que les personnes inscrites sur cette liste ne s'engagent pas à être obligatoirement présentes lors d'une grève.

2) Périscolaire : demande en lien avec le goûter : ne pas forcer les enfants qui n'en veulent pas. Remarque transmise à la CCPL. Mme Lapouge lit la réponse de la responsable : « toutes les animatrices périscolaires de la CPPL, intervenant sur ce temps, ont été sensibilisées cette année scolaire, via deux formations : Hygiène alimentaire et Equilibre du goûter. L'approche bienveillante que doivent tenir les agents vis-à-vis de ces temps de goûter a été abordée. Elles invitent les enfants à goûter les aliments proposés mais en aucun cas, elles ne les obligent à manger. Nous avons toute confiance en notre agent Mme Isabelle Gourdin sur cette attitude bienveillante apportée aux enfants quels que soient les temps d'encadrement. »

5. MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS

Budget alloué par les mairies et/ou la CCPL :

Beuxes : le budget annuel de fonctionnement pour une classe n'est pas encore connu car le budget communal n'est pas encore voté (dans la semaine).

Mme Masson remercie la mairie d'avoir investi en décembre dans l'achat d'un robot pour enseigner la programmation. La facture était de 358,80 €.

Projet Territoire Numérique Educatif

Beuxes : matériel livré pendant les vacances de février : 6 tablettes + 2 ordinateurs portables+ 1 routeur.

Le montant est de 4 543,30 €. La mairie peut être subventionnée jusqu'à 70 % de ce montant.

Sammarçolles : Après un audit des installations numériques de l'école, la mairie a décidé de valider toutes les propositions qui en sont ressorties. L'école sera donc bientôt dotée d'un ENI et de 4 tablettes (avec protections, station de charge et casques) pour la classe des maternelles, de 2 caméras HUE, d'un nouveau point d'accès WIFI, d'un ordinateur portable et d'un NAS pour la direction. Mise en place également d'un ENT pour 3 ans.

Le devis s'élève à 5601,12€ TTC.

La livraison est prévue pendant les vacances d'avril.

L'équipe remercie l'investissement des municipalités.

Plan Bibliothèque

Les municipalités ont reçu chacune 1500 € de subvention de la part de l'Etat dans le cadre du Plan bibliothèque 2023. Ces 1500 € serviront à revitaliser et développer les bibliothèques au sein des écoles.

Beuxes : 170 livres variés (BD, mangas, livres sur les JO...) d'une valeur de 1 421,01 € ont été achetés chez Lire demain. Un coffret bookinou a été acheté pour 78,99 €.

La mairie a investi dans des assises pour 100 €.

Le projet est de mettre en place un prêt de livres commun entre l'école et la bibliothèque de Beuxes.

Sammarçolles : deux coffrets Bookinou, des livres et romans premières lecture pour les CP et les CE1, une modernisation du fond de la bibliothèque à destination des 3-7 ans sont prévus.

3 devis : 1 sur le site internet Bookinou + 1 « Lire Demain » + 1 librairie indépendante de Chinon Le Murmure.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

6. PLACE DES PARENTS A L'ECOLE

ADASC

Bilan des actions menées :

Vente des photos : 365,70 € de bénéfice pour Crué, 168 € pour Beuxes

Vente des sapins : 245,31 € de bénéfice sur le compte général.

Actions à venir :

- Tombola chocolat, tirage au sort le lundi 25 mars (attention, modification de date).
- Randonnée des écoles à Beuxes le dimanche 7 avril.
- Vide grenier le 5 mai
- Vente de saucisson en avril
- Journée RPI le 27 juin
- Fête de fin d'année le 28 juin

Les rencontres parents – enseignants

- Inauguration du chêne le 28 mai à Sammarçolles.
- Soirée cinéma à l'école dans le cadre de la Fête du court 2024, 26 mars. Temps de rencontre et d'échanges prévu avant la diffusion.
- Accueil futurs PS : soirée portes ouvertes le 7 juin. Même formule que l'année dernière. De 17h30 à 18h30 : rencontre, visite, ateliers entre les familles, les enfants et l'équipe pédagogique.

7. HYGIENE ET SECURITE

Exercice incendie

Beuxes : ce mardi 12 mars. L'alarme déclenchée dans la salle du milieu a eu du mal à démarrer mais s'est finalement entendue. Tout s'est bien déroulé.

La mairie procédera à la vérification des 3 alarmes.

Sammarçolles : il sera prochainement réalisé.

Les travaux dans les écoles

Sammarçolles : Travaux effectués :

- portillon réparé à 2 reprises mais qui se rebloquait encore. Nouvelle réparation pendant les vacances de février avec meilleure fixation au sol et renforcement des gonds.
- rideaux consolidés dans les espaces des petits.

Travaux demandés ou prévus :

- réparation de la porte de l'accueil périscolaire + mise en place d'un groom pour limiter les ouvertures violentes dues au vent.
- installation des nouveaux équipements numériques aux vacances d'avril.
- rappel que la classe des maternelles raisonne énormément. Cette situation entraîne beaucoup de fatigue.

Beuxes : Travaux effectués :

- Il n'est pas possible de remettre en service le robinet de la cour en raison de la vétusté des canalisations.

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

- La boîte aux lettres de l'ADASC va être installée sur le portail de l'entrée.
- La serre et la cuve devraient être installées prochainement dans le jardin par l'ADASC. Cette installation a été retardée à cause des intempéries.

Travaux demandés :

- Les murs de la BCD sont à vérifier : on voit des traces d'humidité notamment sous les fenêtres.
- Une plaque sur le mur du logement dans la cour de l'école se décolle. A surveiller.
- Mme Masson demande si la mairie veut récupérer un des ordinateurs qui a été remplacé, pour le mettre éventuellement à la bibliothèque de Beuxes.

Elle évoque également le partage d'informations sur le contenu du fond documentaire de l'école grâce au logiciel Hibouhèque afin d'organiser des prêts de livres entre l'école et la bibliothèque de Beuxes.

Mme Fleuriau va contacter Mme Costanzo, animatrice de la bibliothèque, pour mettre en place ce partenariat.

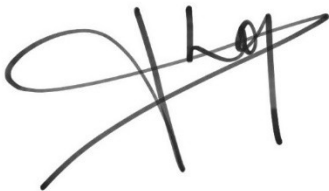
Le prochain conseil d'école est prévu **le mardi 18 juin à 18 h 00 à l'école de Beuxes.**

Fait à Sammarçolles

Le 26 / 03 / 2024

La présidente du Conseil d'École : Mme Lapouge

La secrétaire de séance : Mme Masson



: